

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Le PCAET du Pays de Châteaugiron Communauté a été adopté par le Conseil Communautaire en mars 2020. C'est un projet territorial de développement durable. A la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- La réduction des émissions de gaz à effets de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- La qualité de l'air
- Le développement des énergies renouvelables

Sur l'ensemble du territoire, plusieurs enjeux sont identifiés et sont concernés par des actions en faveur de la transition énergétique :

- > **Les mobilités et les déplacements** : réduction du nombre de déplacements en véhicule individuel (augmenter la part d'utilisation des transports en commun et du covoiturage), renforcement des mobilités douces, déploiement des véhicules à carburant alternatives, etc.
- > **Les acteurs économiques** : développement d'espaces partagés entre entreprises pour réduire la consommation du foncier, incitation à la mutualisation des usages (stationnement, ressources énergétiques...), optimisation des processus de production, etc.
- > **La rénovation énergétique du bâti résidentiel et tertiaire** (Point Info Rénovation créé en 2019).

S'ENGAGER DANS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La production d'énergies renouvelables (installation de panneaux photovoltaïques, géothermie, éolien, etc...) sera intégrée sur les bâtiments d'activité de plus de 1000m² d'emprise au sol et sur les stationnements publics couverts.

LOI ÉNERGIE ET CLIMAT
DE 2019

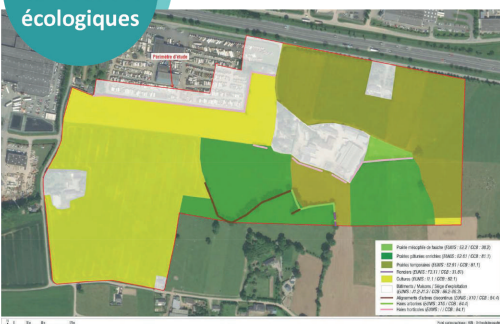
Les objectifs du projet d'aménagement de la zone économique en matière de déploiement des énergies renouvelables seront définis à l'issue des conclusions de l'étude de faisabilité.

Une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables et sur l'opportunité de la création d'un réseau de chaleur de la zone sera réalisée.

ARTICLE L3300-1 DU CODE
DE L'URBANISME

PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DES MILIEUX SENSIBLES

Préserver les fonctions écologiques



OCCUPATION DU SOL :

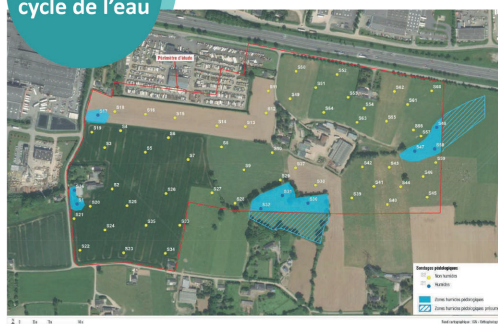
Le site est essentiellement occupé par des cultures et prairies temporaires. Aucune espèce végétale protégée / patrimoniale n'a été observée.

OBJECTIFS :

- > Maintenir les milieux écologiques présentant une diversité faunistique importante,
- > Renforcer le maillage de haies dans le cadre du projet d'aménagement pour maintenir les continuités écologiques,
- > Mettre en place des mesures d'évitement des zones humides.

Source : Investigations naturalistes réalisées par le bureau d'études Théma Environnement sur les 4 saisons en 2020.

Pérenniser le cycle de l'eau



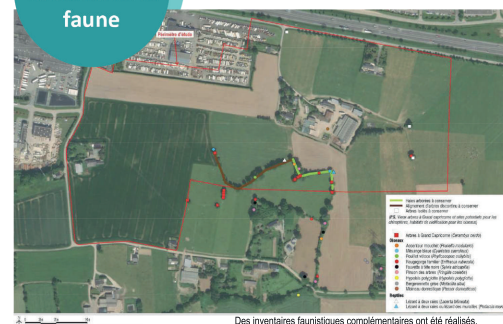
ZONES HUMIDES :

Les sondages pédologiques ont permis d'identifier 4 secteurs de zones humides présents en partie ou en totalité sur le site d'études.

OBJECTIFS :

- > Conserver au maximum les secteurs identifiés en zones humides et pérenniser leur alimentation,
- > Utiliser au maximum les espaces verts pour collecter, stocker et infiltrer les eaux pluviales,
- > Privilégier des aménagements et matériaux favorisant l'infiltration de l'eau.

Conserver les habitats et la faune



HABITATS ET FAUNES :

Les espèces recensées se concentrent principalement dans le maillage bocager qui entoure la zone humide au sud du site.

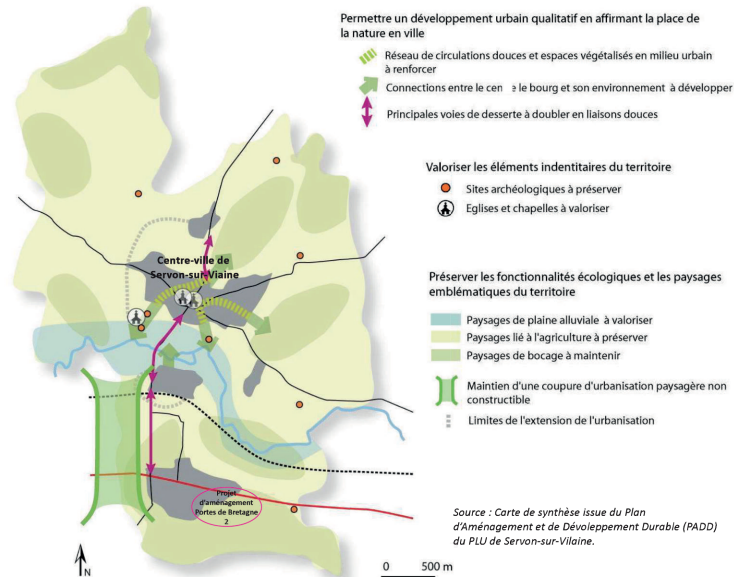
Sont présents, des reptiles tels que le lézard à 2 raies et le lézard des murailles, des espèces d'insectes dont le Grand Capricorne dans 7 arbres et 23 espèces d'oiseaux dont 17 espèces communes protégées.

OBJECTIFS :

- > Préserver la haie arborée au sud qui abrite la diversité floristique la plus importante du site. Elle présente un enjeu fort de conservation pour l'habitat des espèces recensées.

ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DOUCES

A l'échelle de la commune de Servon-sur-Vilaine :



La commune souhaite développer son réseau de voies cyclables et piétonnes, et repenser son offre de transport alternatif à la voiture individuelle. Dans le cadre de l'application du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de son PLU, elle a pour ambition de :

- > poursuivre le réseau de pistes cyclables, notamment sur les axes clefs (accès aux zones d'activité) afin de participer à la préservation de la qualité de l'air ;
- > aménager une voie de desserte structurante à double sens du centre-bourg à la zone d'activité en passant par le secteur de la gare.

A l'échelle du Pays de Châteaugiron Communauté :

Le Pays de Châteaugiron Communauté coordonne LE PLAN VÉLO en collaboration avec les communes pour déployer les pistes cyclables à l'échelle du territoire.

Récemment, la communauté de communes a engagé la révision de son PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENT (PGD) afin de définir les stratégies de mobilités et valoriser les modes de déplacements alternatifs. La Région, chef de file en matière de mobilité, est un partenaire privilégié.